



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Mairie de Biriatoù

Nombre de Conseillers :

En exercice	15	L'an deux mil douze,
Présents	12	Le vingt-et-un juin
Votants	13	Le Conseil Municipal de la Commune de BIRIATOU, Régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, A la Mairie, sous la présidence de M. Michel HIRIART, Maire.
Date de convocation		La séance a été publique.
Le 14 juin 2012		

Présents : FINESTRA, GAUTIER, GUICHARD, OYARZABAL Ch. adjoints,
HARAMBOURE, LACALLE, MARTINEZ, OLAIZOLA, OYARZABAL J.M, PEÑA, SORHUET
Absents excusés : de ESOAIN, GOICOECHEA, LANDAGARAY
Sylvie de ESOAIN donne pouvoir à Jean-Marc FINESTRA

Objet 1 – Transport scolaire – Délégation de compétence du Département à la Commune

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le Conseil général a délégué jusqu'à la fin de cette année scolaire l'organisation, le fonctionnement et la sécurité du service de transport scolaire pour les élèves de maternelle et d'élémentaire.

Il propose de continuer à bénéficier de cette délégation de compétence pour les années scolaires 2012 à 2015.

Oui l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

ACCEPTE la délégation de compétence du Conseil général pour l'organisation, le fonctionnement et la sécurité du service de transport scolaire pour les élèves de maternelle et d'élémentaire, pour les années scolaires 2012 à 2015.

AUTORISE le Maire à signer la convention correspondante, selon le modèle ci-joint.

Objet 2 – Création de deux emplois CAE

Madame GUICHARD rappelle au Conseil municipal que le Contrat CAE de Sophie LAPORTE prend fin au 30 juin 2012.

Compte-tenu des besoins, elle propose à l'assemblée de créer un nouvel emploi CAE, d'une durée d'un an renouvelable, à compter du 22 juin, à raison de 35h par semaine et rémunéré sur la base de 110% du SMIC

Par ailleurs, en vue d'améliorer l'encadrement des effectifs à la cantine et, de manière plus générale, pour apporter plus de souplesse au fonctionnement de l'ALSH, Mme GUICHARD propose que soit créé un deuxième emploi CAE d'un an renouvelable, à compter du 2 juillet 2012, à raison de 26h par semaine et rémunéré sur la base du SMIC.

Ce deuxième emploi serait partagé entre l'ALSH et la salle polyvalente du Xoldo pour laquelle la création de ce troisième poste permettrait également plus de souplesse et une ouverture au public plus importante de la structure.

Ouï l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil, à la majorité (quatre contre) :

DÉCIDE de créer :

- un emploi CAE à temps complet, d'une durée d'un an renouvelable une fois, à compter du 22 juin 2012, et rémunéré sur la base de 110 % du SMIC.
- un emploi CAE d'une durée d'un an renouvelable une fois, à compter du 2 juillet 2012, à raison de 26h par semaine et rémunéré sur la base du SMIC.

PRÉCISE que les crédits sont prévus au budget de l'exercice.

Objet 3 – Régime indemnitaire d'un agent

Madame GUICHARD expose au Conseil municipal que le régime indemnitaire des attachés territoriaux a été modifié par la loi n°20 10-751 du 5 juillet 2010.

Cette loi prévoit qu'une prime de fonctions et de résultats se substitue à l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (IFTS) pour le cadre d'emplois des attachés territoriaux.

Madame GUICHARD propose donc d'instituer la prime de fonctions et de résultats en lieu et place de l'IFTS mise en place par délibération du 27 octobre 2008. Le versement de la prime serait mensuel.

Ouï l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

DÉCIDE d'instituer la prime de fonctions et de résultats pour le cadre d'emplois des attachés territoriaux, à compter du 1^{er} juillet 2012, en lieu et place de l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires.

PRÉCISE – que la prime sera versée mensuellement
- que les crédits sont prévus au budget de l'exercice.

Objet 4 - Aménagement des espaces publics, jardins et placettes – Demande de subvention

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 12 avril 2012 sollicitant des subventions pour l'aménagement des espaces publics, jardins et placettes.

Il précise que pour l'obtention de certaines subventions, le coût prévisionnel total HT doit apparaître dans la délibération.

Il propose donc à l'assemblée de se prononcer de nouveau sur cette question, en précisant que le coût prévisionnel total hors taxe du projet est de 56 056 €, se décomposant comme suit :

- aménagement des sols : 28 056 €
- mobilier urbain : 28 000 €

Ouï l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil, à la majorité (quatre contre) :

SOLLICITE une subvention, la plus élevée possible, auprès des collectivités et organismes susceptibles de financer le projet (le Département, la Région, l'Etat, notamment au-travers de la DETR, l'Union Européenne, la réserve parlementaire, etc.) d'un montant prévisionnel HT de 56 056 €.

Objet 5 - Rénovation gradins, escaliers, mairie, église, fronton et réfection des sols du cimetière – Demande de subvention

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 12 avril 2012 sollicitant des subventions pour le projet "rénovation gradins, escaliers, mairie, église, fronton et réfection des sols du cimetière".

Il précise que pour l'obtention de certaines subventions, le coût prévisionnel total HT doit apparaître dans la délibération.

Il propose donc à l'assemblée de se prononcer de nouveau sur cette question, en précisant que le coût prévisionnel total hors taxe du projet est de 110 508,60 €, se décomposant comme suit :

- habillage des escaliers : 31 492 €
- habillage des gradins : 19 538 €
- allées du cimetière : 48 105 €
- études : 11 373, 60 €

Ouï l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil, à la majorité (quatre contre) :

SOLLICITE une subvention, la plus élevée possible, auprès des collectivités et organismes susceptibles de financer le projet (le Département, la Région, l'Etat, notamment au-travers de la DETR, l'Union Européenne, la réserve parlementaire, etc.) d'un montant prévisionnel HT de 110 508,60 €.

Objet 6 - Bâtiments communaux (Xoldo, école) – Demande de subvention

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 12 avril 2012 sollicitant des subventions pour le projet "Bâtiments communaux (Xoldo, école)".

Il précise que pour l'obtention de certaines subventions, le coût prévisionnel total HT doit apparaître dans la délibération.

Il propose donc à l'assemblée de se prononcer de nouveau sur cette question, en précisant que le coût prévisionnel total hors taxe du projet est de 31 583, 50 € pour l'école et de 20 666 € pour la salle polyvalente du Xoldo

Ouï l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil, à la majorité (quatre contre) :

SOLLICITE une subvention, la plus élevée possible, auprès des collectivités et organismes susceptibles de financer le projet (le Département, la Région, l'Etat, notamment au-travers de la DETR, l'Union Européenne, la réserve parlementaire, etc.) d'un montant prévisionnel HT de 31 583,50 € pour l'école et de 20 666 € pour la salle polyvalente du Xoldo.

Objet 7 – Prime à l'herbe 2011

Charles OYARZABAL propose au Conseil municipal de répartir la prime à l'herbe au titre de l'année 2010 selon le tableau ci-dessous :

EARL Etxeberriko Borda	709,72
ESCUDERO	2778,15
Jean-Marie OYARZABAL	2364,15
Xavier ZUBIALDE	2129,17

Ouï l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, Jean-Marie OYARZABAL ne prenant pas part au vote :

DECIDE de verser la prime à l'herbe 2011 selon le tableau suivant :

EARL Etxeberriko Borda	709,72
ESCUDERO	2778,15
Jean-Marie OYARZABAL	2364,15
Xavier ZUBIALDE	2129,17

AUTORISE le Maire à signer tout acte à cette fin.